

# ELÉMENTS DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de FORCALQUIER DU JEUDI 1er AVRIL 2021 À 18h

(à l'attention de l'association *Forcalquier en commun*)

(En rouge : les votes des élus *FenC* – En vert : résumé des échanges et commentaires des élus *FenC*)

## 1. Budget et finances

1.1 Compte de gestion 2020 : Budget principal et budgets annexes. **7 Abstention**

1.2 Budget principal et budgets annexes. **7 Abstention**

1.3 Affectation des résultats 2020. **7 Abstention**

1.4 Fixation des taux des taxes directes locales 2021. **7 Pour**

1.5 Vote du budget primitif 2021 : Budget principal et budgets annexes. **7 Contre**

Dominique et Lorraine sont intervenues. Les excédents (+1,4 million €), sont dégagés par la baisse des dépenses de fonctionnement et l'augmentation des recettes car beaucoup de dépenses prévues et d'études n'ont pas été réalisées en raison de la crise sanitaire et des choix politiques : équipements de la médiathèque, achat de vêtements professionnels, aucun travaux dans les écoles...

Aucune information sur les futurs investissements, sur le choix de ce qui sera conservé ou abandonné. Rien n'a été indiqué dans le DOB (Débat d'orientation budgétaire) présenté fin mars, à part les caméras de vidéo-surveillance, et l'aménagement de bureaux pour la Communauté de communes au dernier étage de la mairie, à la place du musée qui sera déménagé.

1.6 Subventions de fonctionnement pour l'année 2021. **5 Abstentions ; 1 Contre ; 1 Pour**

Nous demandons plus de transparence dans les informations qui nous sont communiquées (Indiquer le montant précédent, le montant demandé et celui alloué, ainsi que les demandes rejetées et les raisons du rejet).

1.7 Subvention au centre socio-culturel *La Cordelière*. **7 Pour**

Dominique n'a pas pu poser la question à savoir si le périscolaire repris par la Mairie resterait gratuit. DG fait voter très très vite, ce qui ne nous laisse pas le temps de poser les questions qu'il refuse ensuite.

1.8 Convention *Sport objectif plus*. **7 Pour**

1.9 Subvention investissement pour l'association *Les Amis de l'Hôtel d'Astier*. **7 Pour**

## 2. Environnement

2.1 Convention de partenariat « Eco patrimoine » entre la commune de Forcalquier et GRDF pour le raccordement au gaz naturel du gymnase de l'école Espariat et de la maison de retraite Lou Seren. **5 Abstentions ; 2 Contre**

Vincent souligne que le gaz n'est pas une énergie vertueuse dans le cadre de la transition énergétique. Il informe sur la filière bois soutenue par le département et la Région et propose de comparer les inconvénients et gains des deux filières avant de choisir. DG prend note de cette information intéressante, puis met au vote !

2.2 Demande de subvention appel à projet *Coins de verdure*. **7 Pour**

Les élus *FenC* suggèrent d'étendre ce projet au collège en consultant le CG04.

### 3. Urbanisme

3.1 Dénomination et numérotation des rues, voies et places de la commune de Forcalquier. **7 Pour**

Dans le cadre de l'installation de la fibre et pour faciliter les accès des secours et pompiers, toutes les voies doivent avoir un nom et chaque foyer une adresse avec une numérotation logique. Une commission municipale avec le service d'urbanisme a choisi le nom des voies et les habitants concernées seront avertis individuellement. Ils n'ont pas jugé utile de consulter de fins connaisseurs comme J.Royer, ni de consulter les habitants.

3.2 Etat descriptif de division en volumes de la parcelle G 874 correspondant à la porte des Cordeliers. **7 Pour**

3.3 Transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU) la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. **7 Contre le refus de transférer**

Pour les élus FenC cette première étape aurait été un signal fort donné aux maires et habitants de la Comcom. On pouvait commencer par mutualiser une partie des services, comme l'instruction des permis qui va être payante dorénavant pour les communes non armées pour.

### 4. Commande publique

4.1 Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma *Le Bourguet* de Forcalquier : choix du délégataire. **7 Pour**

Une subvention supplémentaire est accordée, à la demande du prestataire, pour les frais de ménage qui ne seront plus pris en charge par la municipalité. Les élus FenC avaient vivement protesté contre cette décision de ne plus prendre en charge le ménage, surtout en temps de crise.

### 5. Affaires générales

5.1 Signature de la convention *Petites villes de demain*. **7 Pour**

5.2 Règlement intérieur de la crèche. **7 Pour**

5.3 Régularisation délibération des pouvoirs du maire (art L2122-22 du CGCT). **7 Pour**

### 6. Ressources Humaines

6.1 Mise en place du *Complément Indemnitaire Annuel* (CIA)

il s'agit d'instaurer des primes qui seront attribuées aux agents municipaux, après évaluation de leur travail et investissement par le DGS, le Maire et l'adjointe aux ressources humaines. **7 Contre** : c'est la porte ouverte aux injustices et à des pressions sur le personnel.

6.2. Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail – Création. **7 Pour**

6.3. Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail - Désignation des membres. **7 Abstentions** : Les élus FenC n'ont qu'un poste de suppléant dans ce comité.

### 7. Motions

7.1 MOTION PLU déposée par les élus FenC :

DG a fait un coup de théâtre en affirmant avoir reçu à dernière minute un mail de l'union des commerçants se rangeant à la décision du maire. En fait il a lu une phrase tronquée, escamotant la suite de la phrase « à la condition que la Ville requalifie les 2 parcelles Intermarché en terres agricoles ». DG a menti publiquement et trompé les citoyens. Nous avons adressé une lettre à l'ensemble des élus du Conseil pour rétablir la vérité et lui demandant de produire l'intégralité du fameux mail. **7 Pour** (la majorité DG contre).

## **7.2 MOTION CAFÉ DES LIBERTES déposée par la majorité.**

Motion de diversion à la nôtre, déposée hors délais (moins de 24h), selon une procédure « en urgence ». Le but de DG était de nous discréditer auprès de la population en nous faisant passer pour des soutiens inconditionnels du mouvement de contestation.

Nous avons refusé d'entrer dans son jeu : aucun commentaire de la minorité. **2 Contre, 5 Abstentions**

## **Questions diverses**

Seuls les élus FenC ont des questions à poser.

**Question Préalable : Nous avons découvert avec surprise l'absence des questions diverses dans le compte-rendu du dernier conseil municipal. Il s'agit sans doute d'une erreur. Merci de rétablir cela avant la tenue de la séance du premier avril.**

Par ailleurs, conformément à l'article 7 du règlement intérieur qui stipule à propos des questions diverses que " la parole leur sera donné par le maire en fin de séance" nous demandons que les questions diverses de la minorité soient lues par un conseiller municipal de la minorité et qu'elles puissent donner lieu à un débat démocratique contradictoire.

**Réponse de DG :** Refus que nous exposions nous mêmes nos questions. Nous devons lui soumettre 48h avant le conseil et c'est lui qui lit et répond.

Dominique et Rémi quittent le conseil en signe de protestation.

DG commence la lecture et répond dans la foulée avec morgue, dédain et moquerie.

**Q. 1 Pouvez-vous expliquer les raisons de l'arrachage de l'ensemble des plantes en fleur du rond-point et des abords de la place Verdun ?**

Outre le coût engendré par ce renouvellement, cet aménagement offrait une floraison toute l'année sans aucun arrosage. Pour information, cette réalisation avait été saluée par l'Agence régionale de la protection de l'environnement (ARPE) qui avait décerné à la ville la plus haute distinction pour la gestion de ses espaces verts en 2017.

**Réponse DG :** Ces aménagements ne valorisent pas l'entrée de la ville. Le nouveau fleurissement sera plus conforme à l'image et à la spécificité « Saveurs et senteurs ».

79000€ sont budgétisés pour ce poste, presque le double que les subventions aux associations (44400€) Le post FB de FeC sur ce sujet a suscité beaucoup d'émotion et a été vu par 13000 personnes.

**Q. 2 Il semblerait que le musée de la ville de Forcalquier doit être déménagé afin d'y installer le personnel de la Communauté de Communes. Ce déménagement est-il bien prévu dans les locaux du Centre d'art contemporain Boris Bojnev ?**

Si oui, pouvez-vous préciser le contenu du projet ? Et qu'envisagez-vous pour l'avenir dudit centre d'art contemporain ? Qu'avez-vous prévu concernant les locaux du Grand Carré ou siège l'actuelle Communauté de communes ?

**Pour info :** extrait d'une délibération du Conseil municipal du 3/10/2016 :

« Il convient de rappeler qu'en 1985, Pierre Magnan, Jean-François Lefort et Olivier Baussan, avec l'aide de quelques artistes dont Henry Cartier Bresson, Louis Pons et Bernard Buffet, fondèrent le Centre d'art

*contemporain Boris Bojnev, pour permettre à Lucien Henry de continuer à présenter les artistes qu'il aimait. Après la disparition brutale de Lucien Henry, l'association des Amis de Boris Bojnev faisait donation à la ville du lieu - le centre d'art contemporain Boris Bojnev, 11 rue Grande et de la collection réunie par Lucien Henry".*

**Réponse de J.P. George (adjoint à la culture) :** Effectivement le musée intégrera l'espace Boris Bojnev., au rez de chaussée et au 1<sup>er</sup> étage. Le fonds sera entreposé sur la mezzanine de l'ECBF en attendant que de lourds travaux de rénovation du Centre soient réalisés. Les *Caves à Lulu* conservent leur vocation actuelle.

**Q. 3 Des habitants ont été choqués de recevoir une lettre d'anniversaire de la part du maire. Ces personnes s'inquiètent de savoir où et pourquoi leurs données personnelles ont été collectées.**

Selon la loi Informatique et Libertés (chapitre 3 section 2 -Article 14 - Informations à fournir lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée), il n'existe en effet pas de motif légitime pour cet usage sans leur accord. Dans le courrier il n'est fait aucune mention du moyen de se désinscrire du fichier constitué pour ce mailing (<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Article14> ). Comment garantissez-vous leurs droits ? Comment cette campagne est-elle financée ? Qui travaille sur ce sujet ? Quels sont les critères de sélection des personnes (à priori beaucoup de personnes âgées seules), pourquoi est-ce juste le maire qui signe ?

*Odile démontre à DG que le ton qu'il emploie pour lire la question et les sarcasmes ponctuant la lecture change le sens de la question, afin de défendre notre volonté de les lire nous-mêmes.*

**Réponse de DG :** C'est une preuve de solidarité et d'attention envers les aînés. Vous (les élus FenC) avez des arrières pensées politiciennes en posant cette question. Il indique que la municipalité, traditionnellement, félicite les parents lors d'une naissance et présente des condoléances pour un décès.

*Pour les élus FenC il est tout à fait différent de souligner un événement qui concerne les déclarations d'État civil et de mobiliser un agent pour épilucher les listes électorales, écrire les cartes, sans compter le coût pour le contribuable d'une opération de communication qui ne veut pas dire son nom et la constitution illégale d'un fichier à l'insu des personnes concernées.*

**Q. 4) Comme les autres élus et le personnel de la mairie, les élus minoritaires demandent à être informés dès maintenant du calendrier des conseils municipaux pour les mois à venir. Cela est-il possible ? Sinon, merci de motiver la raison du refus.**

**Réponse de DG :** Refus. Il lui est impossible de prévoir quand les dossiers seront prêts. L'ancienne municipalité ne le faisait pas. Il y aura un conseil trimestriel, plus celui pour le DOB, dont la date de tenue sera communiquée 5 jours avant.

*On se demande comment font les nombreuses municipalités qui diffusent un calendrier annuel de leurs conseils ! Le nombre de conseil est donc réduit au minimum légal. Démocratie minimum.*

**Les 7 élus minoritaires :** Charles Dannaud, Dominique Rouanet, Lorraine Prunet, Danièle Klingler, Odile Chenevez, Rémi Duthoit et Vincent Baggioni.